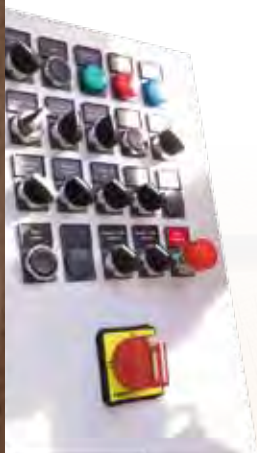


Valorisez tous vos bois en adoptant le réflex Triomatic mobil'

Ne vous contentez pas d'un simple classement visuel,
Adoptez le classement machine !



● Simplicité d'usage

- Tableau de commande en français
- 1 seule prise 380 V à raccorder (5 broches 16A)

● Un marquage «CE»

- Marquage CE direct à la pièce



● Classes de résistance

- C18 - C35

● Multi-essences / multi-sections

- | | | |
|-----------|----------------------|----------------------|
| • Epicéa | } Sections mini/maxi | ép. 45 - 100 mm |
| • Sapin | | larg. 63 - 240 mm |
| • Douglas | | long. 2400 - 6000 mm |
| • Mélèze | | |

● Agréé par l'Union Européenne

- Selon la norme EN 14081-4 relative au classement par machine des bois de structure.

● Des formules adaptées !

- Plusieurs «formules-pack» pour coller au plus près de vos besoins *

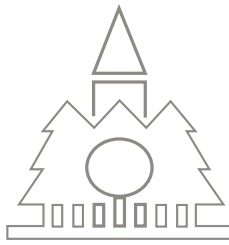
● Ensemble machine compact et transportable

- Mobilise - de 20 m² de votre atelier
- PTAC < 3,5 T, donc tractable par un véhicule léger (type 4x4 **) (ou chargeable sur un plateau-ridelles par chariot-élévateur)

● 2 possibilité d'utilisation :

- > soit chez vous directement (remorquage par vos soins)
- > soit sur notre base technique ***





Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les Communes forestières

en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le réseau qui représente et accompagne
les communes dans leurs projets forêt bois



Les Communes forestières

en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur participent à un **réseau** également structuré aux échelles départementale et nationale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le réseau regroupe plus de **500 communes** sur les 963 que compte la région.

Il constitue une **force de proposition** vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt méditerranéenne.

Objectifs

Le réseau des Communes forestières œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt un élément fort de développement local.

Les Communes forestières offrent une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.

Elles les accompagnent dans l'exercice de leurs compétences de :

- **propriétaire de forêt**
- **aménageur du territoire**
- **maître d'ouvrage de bâtiments**
- **responsable de la sécurité**

Le réseau des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur emploie plus d'une vingtaine de salariés au service des communes.

Les élus du réseau en PACA

Président

Jean-Claude MICHEL,
Président des Communes forestières 04



1er Vice-Président

Nello BROGLIO,
Président des Communes forestières 83



Trésorier

Jean-Claude AYMARD,
Président des Communes forestières 13



Vice-Présidente

Claire BOUCHET,
Présidente des Communes forestières 05



Vice-Président

Gaston FRANCO,
Président des Communes forestières 06





Les Communes forestières interviennent pour :

- **Développer, accompagner et évaluer les politiques territoriales**
 - > Animation du réseau régional des Chartres forestières de territoire
 - > Analyse et suivi des dispositifs territoriaux de prévention des incendies de forêts
 - > Animation du réseau alpin de la forêt de montagne
- **Donner les moyens aux élus d'exercer leurs compétences**
 - > Ingénierie et formation des élus
 - > Accompagner les maires dans leurs responsabilités en matière d'incendie
- **Valoriser les produits de la forêt**
 - > Développer le bois énergie par l'animation de la Mission Régionale Bois Energie
 - > Suivi, analyse et amélioration des conditions de commercialisation des bois
- **Structurer le réseau des Communes forestières**
- **Faire vivre le partenariat avec l'ONF**

Dans le cadre de l'animation de l'**Observatoire régional de la forêt méditerranéenne**, les Communes forestières conduisent des actions transversales :



- **Recenser l'information et faciliter son accès aux acteurs et aux élus**
 - > Recensement, acquisition, traitement et diffusion de l'information géographique forestière
 - > Animation du site Internet d'information des acteurs de la forêt régionale
- **Rapprocher les acteurs et animer leurs regroupements**
 - > Animation de l'Entité régionale PEFC PACA, de France Forêt PACA
 - > Appui à la structuration interprofessionnelle des acteurs





Communes forestières

Vos interlocuteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans les départements

Alpes de Haute-Provence

42 boulevard Victor Hugo
04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél. 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org

Hautes-Alpes

Résidence Marylis
Place du village
05200 BARATIER
Tél. 04 92 43 39 91
contact05@communesforestieres.org

Alpes-Maritimes

Immeuble Nice Leader
Bâtiment Hermès
62-66 route de Grenoble
06200 NICE
Tél. 04 97 18 69 24
contact06@communesforestieres.org

Bouches-du-Rhône

Pavillon du Roy René
Valabre CD7
13120 GARDANNE
Tél. 04 42 51 54 32
contact13@communesforestieres.org

Var

Pôle Forêt Coeur du Var
Quartier Précoumin
83340 LE LUC
Tél. 04 94 99 17 24
contact83@communesforestieres.org

En région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
Valabre CD7
13120 GARDANNE
Tél. 04 42 65 43 93
paca@communesforestieres.org

Votre site d'information sur la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne**

www.ofme.org

Communes forestières un réseau au service des élus



Atelier Bois de Haute-Provence

Quartier La Condamine

04330 BARREME

Tél : 04 92 34 20 50

Fax : 04 92 34 28 73

E-mail : atelier-bois.hauteprovence@onf.fr



L'ATELIER DE HAUTE-PROVENCE

Certifié PEFC, l'Office National des Forêts gestionnaire des forêts publiques, agit dans le respect de l'environnement. Le programme de reconnaissance des certifications forestières (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes – PEFC) est un système international qui garantit la qualité de la gestion durable des forêts au travers du développement combiné de leurs fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier Bois de Haute-Provence développe l'approvisionnement en bois massif, lamellé-collé ou contrecollé, certifié PEFC par la mise en œuvre de la chaîne de contrôle identifiée sous la référence : **PEFC 10-31-1136**.

Les 14 ateliers bois de l'ONF sont caractérisés par leur structure à « taille humaine ». Ils sont **spécialisés dans la fabrication de mobiliers et équipements en bois à usage extérieur**. Souvent implantés dans des zones rurales, ils participent au développement des économies locales des territoires. Ils offrent la possibilité de fabriquer du mobilier « sur mesure » robuste et de qualité.

Les équipes sont composées de professionnels du bois, menuisiers charpentiers, graveurs, mais aussi concepteurs. Ensemble, ils étudient et réalisent vos projets en toute connaissance des matériaux, du milieu, des normes et réglementations qui s'y appliquent.

LE BOIS : MATERIAU NATUREL, VIVANT ET RENOUVELABLE

Le **mélèze** (larix decidua)

Essence de montagne, le mélèze est utilisé pour la construction : chalets, charpentes, couverture en bardeaux, menuiserie et ébénisterie.



Les propriétés du bois de mélèze en font un matériau de qualité naturellement durable, surnommé "chêne des Alpes", il est classé III (norme NF B 50-105-3).

Le mélèze possède une excellente résistance mécanique et a une longévité exceptionnelle, c'est un bois à grain fin, très résineux, lourd et dur, riche en silice. Il résiste sans traitement aux attaques d'insectes et de champignons.



Neuf ou protégé par une lasure, il présente une très belle couleur ocre, plus ou moins rosée et devient gris argent avec le temps.

Nous utilisons du mélèze de pays, de provenance 04, labellisé PEFC, c'est-à-dire qu'il est garanti à 100% issu de forêts gérées durablement.

Le bois utilisé est sain, coupé de bonne lune, sec donc stable dans ses dimensions, scié hors coeur, équarri et purgé d'aubier.

Le **pin** offre de très bonnes propriétés mécaniques. C'est un bois très coloré, de l'orangé au brun rouge. Le pin utilisé par l'ONF est traité classe IV, par injection sous vide de produits de conservation contre les attaques de champignons ou d'insectes. Ce traitement sans chrome ni arsenic respecte les normes européennes de protection de l'environnement. Il garantit nos mobiliers 10 ans au contact du sol. Il assure une permanence d'aspect et de solidité.

communiqué de presse

28 septembre 2012



Commune de Barrême

L'Office national des forêts et la commune de Barrême s'associent pour créer des emplois dans le secteur bois

Barrême, le 28 septembre 2012. L'Office national des forêts (ONF) et la commune de Barrême (04) annoncent aujourd'hui la signature d'un protocole d'accord portant sur l'installation du futur atelier bois de l'ONF dans le nouveau bâtiment haute qualité environnementale (HQE) construit à cet effet par la commune. Ce projet permettra d'y implanter dès 2013 une quinzaine d'emplois à durée indéterminée (ouvriers spécialisés de l'atelier et ouvriers sylviculteurs), tout en valorisant les ressources locales. Une initiative qui bénéficie du soutien financier de l'État, de la Région PACA et du conseil général 04, ainsi que de l'appui technique de l'association des Communes Forestières (COFOR) de la région PACA, de la communauté de communes du Moyen Verdon et du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var (A3V).



Une vingtaine d'emplois pérennes

Menuiserie, assemblage, stockage, pose d'équipements... Le développement escompté des activités du futur atelier bois de l'ONF doit permettre, à échéance de 5 ans, de porter l'effectif à une vingtaine de salariés. « *C'est une nouvelle appréciable dans un contexte de crise économique, qui atteste notre volonté commune de favoriser l'emploi sur le territoire.* », indique Philippe Demarcq, directeur territorial à l'ONF.



Un atelier bois au service de l'environnement

Le nouvel atelier bois de l'ONF permettra de fabriquer des équipements et du mobilier en bois destinés à l'aménagement d'espaces naturels. Le mélèze et le châtaignier — essences naturellement durables — en provenance des forêts des Alpes, seront préférés aux bois traités ou exotiques habituellement utilisés. La majorité des bois utilisés seront certifiés issus de forêts gérées durablement.



Un projet esthétique et écologique

Avec son ossature bois et son bardage en mélèze, le nouvel atelier bois de l'ONF est totalement intégré dans son environnement. Sur les 300 m³ de bois provenant des Alpes (pin sylvestre, mélèze, pin noir et sapin) que la commune a achetés à cet effet, 150 m³ ont été utilisés comme bois d'oeuvre dans la construction du bâtiment. Doté d'un puits de lumière (espace vertical faisant entrer la lumière du jour) et d'une excellente isolation du toit et des murs (à base de paille), le bâtiment sera énergétiquement très performant (norme HQE). « *Nous aurions pu faire simple, rapide et peu compliqué. Nous avons préféré la qualité* », conclut Jean-Louis Chabaud, maire de la commune.

Créé en 1964, l'Office national des forêts est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France (près de 4,7 millions d'hectares)

La commune de Barrême est un village rural de 500 habitants situé dans les Alpes-de-Haute-Provence (04).

Pour toutes ces raisons, ce projet bénéficie des aides financières de l'État, de la Région PACA, du conseil général 04, ainsi que du soutien technique de l'association des Communes Forestières (COFOR) de la région PACA, de la communauté de communes du Moyen Verdon et du Pays Asses-Verdon-Vaire-Var.

Contacts presse

Office national des forêts
Claire VIGNON (responsable communication)
T : 04 42 17 57 26 - 06 11 13 15 01
Claire.vignon@onf.fr

L'Office national des forêts en 1 clin d'oeil



En forêt sur le portail ONF

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office national des forêts mène son action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'Etat et la Fédération nationale des communes forestières. Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 Mha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

L'ONF, premier gestionnaire d'espaces naturels en France :

> **mobilise du bois pour la filière** (environ 40 % du bois d'oeuvre mis sur le marché en France) en assurant le renouvellement des forêts publiques et le bon entretien de leurs peuplements,

> **agit pour préserver et augmenter la biodiversité**, grâce à sa prise en compte dans la gestion courante des forêts, mais aussi grâce à l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique et l'extension de son réseau de réserves biologiques,

> **offre des forêts accueillantes** au plus grand nombre, en s'adaptant aux attentes diversifiées du public et aux différents contextes (forêts périurbaines, zones touristiques), tout en sensibilisant aux missions d'entretien et de renouvellement des forêts ainsi qu'à la préservation de la biodiversité,

> **effectue des prestations de service** pour les collectivités et des clients privés en s'appuyant sur une organisation territoriale déconcentrée, des agences travaux, des bureaux d'études et des réseaux de compétences spécialisés,

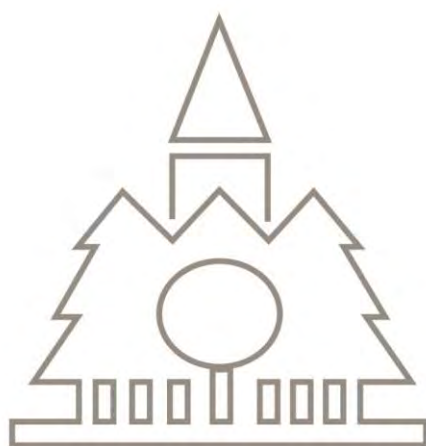
> **assure des missions de service public** pour la prévention et la gestion des risques naturels, et la préservation de la biodiversité,

> **agit pour dynamiser le rôle de la forêt et des « produits bois »** au service de la lutte contre les effets des changements climatiques.

L'exercice de ces missions contribue au maintien d'activités et d'emplois en zones rurales.

> L'ONF en quelques chiffres

- 9 500 personnes
- 9 directions territoriales
- 5 directions régionales
- 50 agences territoriales
- Près de 300 unités territoriales
- budget 2012 : 855 M€



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, Valabre CD 7, 13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 43 93 / Fax 04 42 51 03 88, paca@communesforestieres.org

www.ofme.org

